



6 Changement de domicile – Départ d'un logement

Lorsque, pour diverses raisons, vous devez déménager, il faut en informer le propriétaire. Ensuite, en général, on fait appel aux services de déménagement. Il ne faut pas oublier de résilier l'électricité, le gaz et l'eau. Vous devez rendre un logement propre. Il ne faut pas laisser d'ordures dans le logement.

6-1 Préparation pour le déménagement

(1) Informer le propriétaire

Comme stipulé dans le contrat de location, vous devez informer le propriétaire de votre désir de résiliation. (habituellement, un à deux mois à l'avance)

(2) Réfléchir aux moyens de déménagement

Au Japon, il y a beaucoup de sociétés de déménagement. Certaines sociétés de transport de marchandise proposent aussi des services de déménagement. Il existe une multitude de plans de déménagement suivant le volume, la distance, etc.. Il est recommandé, de faire faire un devis par plusieurs sociétés et de choisir celle qui vous paraît la mieux. Vous pouvez comparer les tarifs de déménagement sur internet.

(3) Résilier l'électricité, le gaz et l'eau

Contactez les différents services deux ou trois jours avant le déménagement

	Electricité	Gaz	Eau
Quand?	Deux ou trois jours avant le déménagement	Deux ou trois jours avant le déménagement	Deux ou trois jours avant le déménagement
Où s'adresser?	Dans une agence de la compagnie d'électricité la plus proche	Dans une agence de la compagnie de gaz la plus proche	Dans les services compétents à la mairie de son actuel domicile ou dans une agence du service des eaux la plus proche
Que faire?	Un employé de la compagnie viendra le jour de votre déménagement pour couper l'électricité et relever le compteur.	Un employé de la compagnie viendra le jour de votre déménagement pour couper le gaz et relever le compteur	Un employé de la compagnie viendra le jour de votre déménagement pour couper l'eau et relever le compteur